

COMITÉ DE DIRECTION

Procès-Verbal – Lundi 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur, dûment convoqué par son Président, **Monsieur Christophe Buisson**, le sept juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en session extraordinaire au siège de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville.

Nombre de membres en exercice : 23 titulaires et 23 suppléants
Nombre de membres présents à la séance : 12
Nombre de votants : 12

Étaient présents :

Élus communautaires (6)

Christophe BUISSON, Président du Comité de Direction ; **Marie-France CHÂRON** ; **Didier EUDES** ; **Catherine FLEURY** ; **Alain GESBERT** ; **Caroline THÉVENIN**

Socioprofessionnels (6)

Maud LECARPENTIER, représentante des producteurs ; **Claude LECHARPENTIER**, représentant suppléant du Cercle Nautique Honfleurais ; **Joël LEDRU**, représentant suppléant de l'Association des Amis de l'Ancienne Abbaye de Grestain ; **Pascal LELIÈVRE**, représentant de la Société du Vieux Honfleur ; **Anick VOISIN**, représentante suppléante des ateliers d'artistes ; **Corinne WORTMANN**, représentante du Village de Marques

Étaient excusés :

Joël COLSON, Vice-Président du Comité de Direction ; **Michel BAILLEUL** ; **Pascale DRIFFORT** ; **Allain GUESDON** ; **Martine HOUSSAYE** ; **Michèle LEVILLAIN** ; **Patricia SAUSSEAU**, élus communautaires ; **Carole AUBRUN**, représentante titulaire du Cercle Nautique Honfleurais ; **Chantal BOUET** et **Régine BULTEY**, représentantes des hébergements ruraux ; **Alexandra DESPAUX**, représentante de l'hôtellerie-restauration (GNI) ; **Claire FERREUX**, représentante titulaire des ateliers d'artistes ; **Véronique GESLIN**, représentante d'hébergement locatif ; **Laurent LAEMLÉ** et **David LEGROS**, représentants de Haropa - Port de Rouen ; **Nathalie et Sophie LEVILLAIN**, représentantes des hébergements de plein-air ; **Nicolas WAPLER**, représentant titulaire de l'Association des Amis de l'Ancienne Abbaye de Grestain

Étaient absent :

Daniel GUIRAUD, élu communautaire

Voix consultatives :

Secrétaire de séance :

Christophe BUISSON, Président de l'Office de Tourisme (en l'absence de la Directrice nommée le 24/05/2023 et en l'absence de Jérôme Radanovic, Adjoint de Direction)

Monsieur Buisson souhaite la bienvenue aux membres du Comité de Direction pour cette réunion extraordinaire.

5

A. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 mai 2023

Monsieur Buisson propose aux membres du Comité de Direction présents d'approuver le procès-verbal de la réunion du 24/05/2023 qui leur a été envoyé par voie dématérialisée le 26/05/2023 s'ils n'y voient aucune objection.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :
- le procès-verbal de la réunion du 24 mai 2023

B. Retrait de la délibération du 24 mai 2023 portant nomination du Directeur Général de l'OTCH

Monsieur Buisson rappelle que Madame Ségolène Chesnel – Directrice Générale de l'Office de Tourisme depuis le 01/09/2009 – lui a remis sa démission le 21/02/2023.

Le processus de recrutement avait abouti à la nomination d'un candidat (retenu par le jury et proposé par Monsieur le Président) lors de la réunion du Comité de Direction du 24/05/2023, conformément aux dispositions de l'appel à candidature lancé.

Mais les parties, et ce malgré les propositions de l'EPIC favorables à une arrivée rapide du candidat n'ont pas trouvé d'accord sur la date de prise de poste. La date d'arrivée souhaitée du candidat n'est pas compatible avec les intérêts de l'EPIC, compte tenu de l'arrivée de la saison touristique, de la nécessité d'avoir un ordonnateur pour garantir la continuité de fonctionnement de l'EPIC, et du besoin de disposer rapidement d'une structure managériale stable et établie.

Monsieur Buisson précise que le candidat retenu n'avait pas encore signé de contrat de travail depuis sa nomination par le Comité de Direction le 24/05/2023.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité -1 abstention et à main levée :
- le retrait de la délibération du Comité de Direction du 24/05/2023 portant nomination du Directeur Général de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur
- le retrait de la délibération du Comité de Direction du 24/05/2023 accordant délégation de compétences au Directeur

C. Nomination du nouveau Directeur de l'OTCH

Les débats se sont déroulés sans la présence de Monsieur Jérôme Radanovic, absent ce soir.

Monsieur Buisson explique que Monsieur Jérôme Radanovic avait fait acte de candidature pour le poste de Directeur Général suite à la démission de Madame Ségolène Chesnel.

Il avait été reçu en entretien au siège de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville le 16/05/2023.

Après étude des autres candidatures, Monsieur le Président propose de nommer Monsieur Jérôme Radanovic comme Directeur Général de l'Office de Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :
- la nomination de Monsieur Jérôme Radanovic en tant que Directeur Général de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur

D. Délégation de Compétences accordée au nouveau Directeur de l'OTCH

Monsieur Buisson présente le document projeté à l'assemblée.

Il explique qu'afin d'assurer une réactivité sur le fonctionnement et sur la stratégie commerciale de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur, il est proposé au Comité de Direction d'accorder des délégations de compétences au nouveau Directeur. La délégation présentée ici reprend les termes de la délégation précédente accordée à Madame Ségolène Chesnel jusqu'à sa démission ainsi qu'à Madame Florence Girard lors de la réunion du Comité de Direction du 24/05/2023.

Il rappelle que cette délégation avait en outre fait l'objet d'une validation par le cabinet Schlosser Avocat de Caen et qui avait été validée par le Comité de Direction lors de sa réunion du 25/09/2020.



Elle prévoit, entre autres, de donner délégation au Directeur pour :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des travaux de fournitures et de services qui pourraient être passés selon la procédure adaptée dans la limite de 25 000 € hors taxes (au-dessus de cette somme, un accord préalable du Comité de Direction sera requis).
Toutefois, les contrats signés au-dessus de 5 000 € hors taxes feront l'objet d'un compte-rendu spécial au Comité de Direction dès sa plus prochaine réunion.
- Pour créer des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances, sous réserve de l'avis conforme du Comptable Public.
- Pour fixer les tarifs commerciaux de l'Office de Tourisme pour le compte de prescripteurs groupes : la vente de produits secs ou de produits packagés ainsi que la commission sur les produits assemblés.
- Pour accorder des gratuités ou des remises dans le cadre des activités commerciales de l'Office de Tourisme.
- Pour fixer les tarifs des produits vendus à la boutique de l'Office de Tourisme, les tarifs des visites guidées et animations diverses à destination de la clientèle individuelle.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :

- la Délégation de Compétences accordée à Monsieur Jérôme Radanovic en tant que Directeur Général de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur telles que mentionnées ci-dessus

Monsieur Buisson remercie les membres du Comité de Direction et clôt la séance à 19h00.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DE HONFLEUR
Quai Lepaulmier - BP 20070
14602 HONFLEUR Cedex
Tél. : 02 31 89 23 30 - Fax : 02 31 89 31 82
www.ot-honfleur.fr - contact@ot-honfleur.fr
N°SIRET 440 669 067 00017

Fait à Honfleur, le lundi 12 juin 2023

Christophe BUISSON

Président de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur

